Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260304-2025CCASR-DE

Département des Côtes D'Armor

Commune de LEZARDRIEUX

CCAS DE LEZARDRIEUX

Extrait du registre des délibérations

Séance du 04/03/2026

L'an deux-mille vingt-six le quatre mars, à neuf heure trente, les membres du CCAS se sont réunis sous la présidence de Henri PARANTHOËN,

Présents : M. Henri PARANTHOËN, Président, Mme Fabienne LE BRIAND, Vice-Présidente, M. Yanick ANDRE, Mme Christine BLONDEL, Mme Annie MENOU, Mme Jeanne CHEREL, Mme Marie-Christine BRAULT, M. Pierre-Yves ARZUL, M. Laurent MENOU

Représentés : M Michel CARRIOU par procuration à Mme Fabienne LE BRIAND,

Absents : Mme Claudine HERVO, Mme Amélie CONAN, M. Michel LE GRAND, Mme Patricia LE FICHOUX, Mme Françoise TERRIEN

Nombre de présents : 9 **Nombre de suffrages exprimés** : 10

Date d'envoi de la convocation : 24 février 2026

DELIBÉRATION N°2026-003 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 :

Rapporteur : Fabienne LE BRIAND

Vu le résultat de clôture du compte administratif 2025 précédemment approuvé :

Section de fonctionnement :

- ✓ Dépenses : 12 091.57€
- ✓ Recettes : 13 032.77€
- ✓ **Excédent à reporter : 941.20€**

Mme Fabienne LE BRIAND propose aux membres de l'Assemblée délibérante de reporter l'excédent de fonctionnement au BP 2026 :

- ✓ **Recettes de fonctionnement**
  - o **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté/ 941.20€**

L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation du résultat comme proposé ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
La vice-Présidente

Fabienne LE BRIAND

MAIRIE de LEZARDRIEUX 22 CÔTES D'ARMOR